

L'an mil sept cent cinquante six le vingt cinq jour  
 de Novembre apres midi ala Requette de Marie magdelaine  
 vanier veuve En premiere Noe de Jean marcelle, Et En seconde  
 Noe veuve de feu françois Carbot devant son mayr habitant  
 demurant au vilage nomé la Longue quiy En la Seigneurie St  
 gabriel tanty En son Noys q'la cause de la Communauté  
 de bien avec ledit feu françois Carbot Et En la presence  
 de Jaque Carbot au Noys Et Comme tuteur a Pierre Carbot  
 son frere Cousuquin par acte emanné En la Paroisse Notre  
 Dame des anges Endate du vingt neufiesme Novembre Jour et ans  
 Et En la presence de pierre marcelle frere y'terrier Et Subrogé  
 tuteur dudit mineur Et En la presence de Jean Carbot Et Jean  
 morvant a l'aise de l'aveu Joseph Carbot Lafemme, a été  
 par le Notaire des Seigneurie de Notre Dame des anges doct. gabriel  
 Et autre deux soussigné residant audis lieux et desirant  
 cy En fins Noies, fait bon Et loyalle Juvant air. Et description  
 de tous Et chascun des biens meubles Et immeubles dependants de  
 la Communauté quiy avoit été entre ledits Marie magdelaine  
 vanier Et ledit feu françois Carbot son mayr Avoué En une maison  
 au Noys de l'aveu ledit feu Seide nomé vulquerment la Longue  
 quiy En la dite Seigneurie St gabriel les quelz biens meubles ont  
 été representés tous En Evidence par la dits vanier apres  
 l'aveu par elle fait entre Nos mains sans En avoir Coste ny  
 retourne ny lettres au Curs se soumettant au peime Et telle  
 peime aye introduitte Et au peime portés par l'ordonnance  
 tous les dits biens meubles ont esté peimés Et Estimés par l'aveu  
 d'aveu queste huillier peimeur vendeur de bien de Justice assisté  
 d'aveu Pierre Crois ancien habitant dudit lieux les quelz  
 meubles Et restantille ont esté peimés Et Estimés au comme  
 v'd'aveu ainsi qu'il En l'acte de l'aveu des dits peimeurs susnomés  
 Et des l'aveu chevalier Et d'aveu manou ty'mout quiy ont avec  
 ledit huillier Et notaire signé Et ont ledit tuteur Et Subrogé  
 tuteur Et autre l'aveu de l'aveu ne s'avoire signé de l'aveu  
 quiy s'avoire l'ordonnance

René Chevalier      G. Mest      Huillier  
 P. Crois      J. Mest

Et une neuf liore d'aveu de veux Et stand peimés a  
 vingt trois lols la liore fait neuf liore dix huit lols six deniers y. 10. 18. 6c

Deux une Cuillier arot avec son Couloir adont de Cuivre  
 prise ensemble trente deux sols - - - - - y - 1 12<sup>o</sup>  
 Un fort afflaque prise vingt sols - - - - - y - 1 0  
 Une grande Chodron de fort prise douze livre - y - 12 0  
 Item une petite marmitte avec son Couvert prise  
 de fort une livre un sol - - - - - y - 1 1<sup>o</sup>  
 Un mechant Coffre de bois de pin fort fort  
 un Clef prise quarante sols - - - - - y - 2 0  
 Une poile a feu prise trois livre - - - - - y - 3 0  
 Un petit pot de terre prise quatre sols - - - - - y - 4<sup>o</sup>  
 Item une marmitte sans Couvert prise quatre livre - y - 4 0  
 Une mechant ditot prise prise sept sols - - - - - y - 7<sup>o</sup>  
 Une mechantes poile prise quinze sols - - - - - y - 15<sup>o</sup>  
 Un vieux grille a sept branches prise quinze sols - y - 15<sup>o</sup>  
 Un fort afflaque prise quinze sols - - - - - y - 15<sup>o</sup>  
 Item quatre fourchette d'acier prise huit sols - - - - - y - 8<sup>o</sup>  
 Deux mechantes foille prise ensemble quatre sols y - 4<sup>o</sup>  
 Une timette de verbe Sallé prise vingt sols - - - - - y - 20<sup>o</sup>  
 quatre fort a chevalle un Calté prise ensemble  
 dix huit sols - - - - - y - 18<sup>o</sup>  
 Deux lime ensemble prise cinq sols - - - - - y - 5<sup>o</sup>  
 Item une Scie de travers prise trois livre - - - - - y - 3 0  
 Un paquet de foaille prise quatre sols - - - - - y - 4 0  
 Une peinture de fort prise quatre sols - - - - - y - 4 0  
 Deux faux avec un anaux prise deux livre quatre sols y - 4 0  
 Item une germiture d'outy a Sabotier prise trois livre - y - 3 0  
 Un machoaux prise trente sols - - - - - y - 30<sup>o</sup>  
 Une mechantes maché prise dix sols - - - - - y - 10<sup>o</sup>  
 Une mechantes chous prise vingt sols - - - - - y - 20<sup>o</sup>  
 Une ditot prise vingt cinq sols - - - - - y - 25<sup>o</sup>  
 Un fusil monter sur son feu prise dix livre - y - 10 0  
 Une pime avec un sac a pleu prise quinze sols - y - 15<sup>o</sup>

Item une bouteille de vin prilee sept sols - - - - - 7<sup>o</sup>  
 une ditot prilee huit sols - - - - - 8<sup>o</sup>  
 Cinq Armes de tax. de France tant bonne que mechante  
 prilee en semble quinze sols - - - - - 15<sup>o</sup>

Item une sac prilee huit sols - - - - - 8<sup>o</sup>  
 une devant prilee trois liure - - - - - 3<sup>o</sup>  
 une petite Caselle avec la proue prilee quinze sols - - - - - 15<sup>o</sup>  
 une piece de balance de bois prilee deux sols - - - - - 2<sup>o</sup>  
 une piece de corde prilee quinze sols - - - - - 15<sup>o</sup>  
 un paquet de laine prilee quinze sols - - - - - 15<sup>o</sup>  
 un demi risnot de bel prilee vingt sols - - - - - 20<sup>o</sup>

Item une canne prilee sept sols - - - - - 7<sup>o</sup>  
 une petite de bois de pin prilee sept sols - - - - - 7<sup>o</sup>  
 une plaque de pot apais prilee deux liure - - - - - 2<sup>o</sup>  
 un faiseur prilee vingt sols - - - - - 20<sup>o</sup>  
 une bache de bois de pin prilee vingt sols - - - - - 20<sup>o</sup>

Item six ches tournée et paille prilee ensemble trente sols - - - - - 30<sup>o</sup>  
 quatre Cinq madrie de bois de pin de six ou sept pied de  
 long prilee quinze liure le cent, fait les dis quatre  
 Cinq madrie Cinq liure le cent - - - - - 5<sup>o</sup>

Item un nombre de pierre de verre pour along de maison  
 prilee ledit bois deux liure - - - - - 2<sup>o</sup>  
 une piece de Rou garnie de frette montée avec une  
 Chantelle prilee le tout six liure - - - - - 6<sup>o</sup>  
 une Corolle lisse de pot prilee six liure - - - - - 6<sup>o</sup>  
 une Cure prilee vingt sols - - - - - 20<sup>o</sup>

Item un vand de fer prilee dix sols - - - - - 10<sup>o</sup>  
 un vieux terrain prilee vingt cinq sols - - - - - 25<sup>o</sup>  
 un mechaut ditot prilee cinq sols - - - - - 5<sup>o</sup>  
 un vieux sac ou Contre avec une sague  
 prilee le tout dix liure - - - - - 10<sup>o</sup>  
 cinq corde de bois grand dans les bois prilee quinze  
 sols la corde fait trois liure quinze sols - - - - - 3 15<sup>o</sup>

Item quinze corde de bois sapinages dans les bois prilees  
six sols la corde fait sept livres dix sols — — — — — 4<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>

De l'aille les Bestiaux

- Item une Cavalle de huit ans sans paille give avec  
son harnois prilee (voute livre) — — — — — 3<sup>th</sup>
- Deux beufz age de huit ans sans pail brime  
prilee quatrevingt dix livres — — — — — 9<sup>th</sup>
- Un petit veau de six mois prilee six livres — — — — — 6<sup>th</sup>
- Trois grand Cochon prilee en semble quarante cinq — — — — — 45<sup>th</sup>
- Item un petit Cochon morton prilee trois livres — — — — — 3<sup>th</sup>
- Une brebis mise prilee six livres dix sols — — — — — 6<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Une Casique prilee dix sols — — — — — 10<sup>o</sup>
- Un Car prilee sept sols — — — — — 7<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Une vieille mer nulle lalle prilee cinq sols — — — — — 5<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Une piece de raquette prilee vingt sols — — — — — 20<sup>th</sup>
- Une vieille piece de raquette prilee cinq sols — — — — — 5<sup>th</sup>
- Item un pot de terre de fance prilee sept sols — — — — — 7<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Une pance de Mouton prilee sept sols — — — — — 7<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Un paquet de favaille prilee deux sols — — — — — 2<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>
- Deux velle chodiere en favaille prilee dix sols — — — — — 10<sup>th</sup> 10<sup>o</sup>

De l'aille les grains

A l'Ette Couvriere entre la messe Et le ceter Et sabroger  
touteux que tous les fides avoime point Et paille sevoit  
partager en Nature Et globe entre la messe Et les heritiers  
pour par Chalun en avoime leur part Et portion l'atard  
non Estima

De l'aille les dille paille et autree

Item il ny est rien deil ala Communales  
De l'aille les dille paille





Item un hangard contenant toute pied de long & deux vingt  
pied de large Couverte de planche Claire de pieux Collee  
en quelle non Estimee

Item une Estable de pieux Sur pieux de vingt pied en Carre  
Couverte de paille Et Escoffe menant femme non Estimee

Item une autre terre Et Concession Saire au village St. Roman  
appartenant ala veuve contenant un arpent Edifice de  
terre de front deux vingt arpent de pres fontaine non Estimee

Contre les titres Et papier

Item Lettre de tutelle par laquelle il paroit que ledit Jacques  
Carbote a Elle Elle tuteur auidit piere Carbot mineur  
endate du vingt sixiesme Jour de Novembre mil sept  
Cent quarante En Juvantoriee a la Collee

Item le Contrat de Mariage d'entre ledit sieur Francois Carbote  
Et ledite Margdelaine veuve Lafamee passé pardevant  
sieur le sieur Dupon Notaire endate du vingt six octobre  
mil sept Cent dix huit Juvantoriee Et Collee

B

Item un Contrat de Concession fait par le sieur veuve piere  
depuis auidit sieur Francois Carbote passé pardevant ledit  
Estienne Dubreille notaire. Royalle endate du premier  
Mars mil sept Cent dix neuf Juvantoriee Et Collee

C

Ce fait ledites Marie Margdelaine veuve veuve Carbote  
Nous a dit Et declaree avoir plus rien a sa Conscience  
a faire employer au profit Juvantoriee que sel se trouve quelque  
chose de bonne les seray apellé ad Juché de Col quelle en aura  
Connoissance tous les Effet cy dessus Juvantoriee ont Esté  
vendue au profit desdis heritiers par leur Consentement Et auid  
produit ala dite vente Ce fut ainsi fait a Bourdeaux

vingt Cinqiesme Jour de Novembre mil sept Cent quarante. En la  
presence des ditz parties et de M<sup>rs</sup> Jean Chevallier et de Claude  
meunier teffins qui ont avec maistre andré gorette huissier  
et Notaire ligés Et ont Adis tout ce et levois tout ce  
ladites venue et autres les nomé Paschou ne seussent ligés  
dece Jument en quey seiront l'ordonnance

Jean Chevallier André meunier

Dupont  
Notaire

Received of  
James McFarlane Esq  
the sum of five pounds  
in full of the  
rent due for the  
premises called  
St John's Square  
London  
the 25<sup>th</sup> of November 1791

Witness  
my hand

219<sup>th</sup> St  
150  
369<sup>th</sup> St